

de tanneurs de la province. Toutes sortes de problèmes, qui, sans être de caractère fondamental, sont néanmoins très importants au point de vue de la fabrication, font l'objet d'investigations constantes. Dans ces cas, on assigne un spécialiste au problème en question et le coût est défrayé par les intéressés. Voici quelques-uns des sujets à l'étude: causes de la détérioration des conserves alimentaires; utilisation des jaunes d'œufs dans le tannage; étude de certains articles jusqu'ici importés des Etats-Unis et utilisés par les boulangeries et leur remplacement par des produits de provenance domestique; fabrication d'un métal spécial anciennement en provenance des Etats-Unis et utilisé par l'industrie de l'automobile. Les experts du ministère de l'Agriculture et du département des Mines ont collaboré avec le personnel de la Fondation, et des subsides ont été affectés aux travaux d'intérêt mutuel. Les divers laboratoires ont été agencés d'une façon adéquate et les recherches actuellement en cours se rapportent aux domaines suivants: textiles, biochimie, bactériologie, pathologie animale, cuir, métallurgie physique et chimique, céramique, combustible, gaz, chimie, économie agricole, levés géophysiques et analyses du sol de certains endroits de la province. La Fondation publie tous les ans un rapport sur ses travaux.

### **Sous-section 3.—Conseil Consultatif de Recherches de l'Alberta.**

Le Conseil des Recherches de l'Alberta, autrefois appelé le Conseil de Recherches scientifiques de l'Alberta, a été créé par ordre en conseil le 6 janvier 1921, et constitué en corps politique par une loi passée le 21 mars 1930 par la législature provinciale.

Il se composait d'abord de cinq membres, dont le Secrétaire Provincial était le président, et avait pour mission de surveiller et diriger le travail de recherche, d'engager des spécialistes pour faire tel travail et de définir les devoirs de chacun d'eux. D'après son rapport de 1931, le premier ministre de la province en était alors le président et les membres comprenaient le ministre des Travaux Publics, le président de l'Université d'Alberta et plusieurs professeurs de cette institution. Le travail de l'année avait touché sur les combustibles et les matériaux de voirie ainsi que sur la géologie et les relevés du sol et l'utilisation chimique du gaz naturel.

**Organisation.**—Le Conseil de Recherches est attaché au département du Conseil exécutif provincial. Il dirige les travaux de recherches et administre les sommes affectées annuellement par la Législature. Il se réunit d'ordinaire trois ou quatre fois par année. Le directeur des Recherches, le Dr R. C. Wallace, président de l'université de l'Alberta, dirige les travaux avec l'assistance d'un comité consultatif de techniciens.

### **Sous-section 4.—Loi du Conseil de Recherches de Saskatchewan, 1930.**

La loi du Conseil de Recherches de 1930 (Sask., c. 88, 1929-30) crée le Conseil de Recherches de Saskatchewan dont la mission est de promouvoir l'application des méthodes scientifiques à l'industrie et au développement des ressources naturelles de la province. Il doit se composer de pas plus de 10 membres désignés par le gouvernement et comprendre deux membres de l'exécutif ainsi que le président de l'Université de Saskatchewan comme directeur des recherches.